



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Tel 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 mai 2016 à 20 h 30, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **6 mai 2016**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREFF**, Frédéric **FAUCHARD**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Gaëtan **HOCHART**, Gontrand **DELASSUS**, Isabelle **KESTEMAN**

Étaient excusés : Christophe **REGEON**, Timothy **KING**

Hélène **DEGREFF** a donné pouvoir à Guy **DEGREFF**

Maïlys **CHABRUN** a donné pouvoir à Patricia **RAVAILLAULT**

.....

▷ **Ordre du jour :**

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 avril 2016

Administration :

- Augmentation du temps de travail d'un agent administratif
- Nouveaux horaires agence postale et accueil mairie
- Dossier subvention pour la fusion de 2 studios
- Délibération demande subvention pour le clocher (DRAC)

Bâtiment :

- Aménagement des locaux de la mairie (agence postale)
- Entourage des containers

Début de la séance 20 h 30.

En préambule, le maire fait une remarque sur la dernière séance du conseil municipal qui était indisciplinée et souhaite que dorénavant le temps de parole de chacun soit respecté.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Mise en conformité des Restes A Réaliser du Budget Centre d'Accueil pour l'année 2016.

Accord du conseil à l'unanimité

Est nommée secrétaire de séance : **Isabelle KESTEMAN**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Augmentation du temps de travail d'un agent administratif

La commune aura une agence postale en Mairie dès octobre 2016. L'accueil postal a été proposé à Madame Christelle CERISIER, agent administratif qui occupe actuellement un emploi à temps non complet au sein du service administratif. Son autre employeur, Monsieur Claude DAVIAUD, maire de la commune de Gouëx a donné son accord.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de Madame **Christelle CERISIER**, agent administratif de 2^{ème} classe, de **17 heures 30**, compte tenu des nécessités de ce nouveau service.

En accord avec Madame **Christelle CERISIER**, lors de son entretien annuel, la durée hebdomadaire de travail pour ce poste est portée de 17 heures 30 (17,50/35^{ème}) à **35 heures** à compter du **01/10/2016**.

Accord du conseil, par 1 voix contre et 12 voix pour - Délibération

Nouveaux horaires agence postale et accueil mairie

L'agence postale sera installée dans les locaux de la mairie, il convient de définir les horaires en fonction de ce nouvel aménagement qui seront communs à l'agence postale et l'accueil de la mairie.

Les horaires d'ouverture au public seront :

- de 9 h à 12 h du lundi au vendredi inclus
- de 9h30 à 11h30 le samedi

La commune peut gérer, modifier les jours et les horaires d'ouverture de l'agence postale comme elle le souhaite.

En cas de changement, il suffit de prévenir La Poste de Montmorillon un mois avant.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Dossier subvention pour la fusion de 2 studios

Le maire rappelle le projet de restructurer deux des huit studios du centre d'accueil en un seul logement T3 donnant la possibilité d'accueillir une famille avec enfants.

Des devis ont été demandés pour l'ensemble des travaux :

-Gros œuvres

SARL BROETTO ⇒ 6.152,60 € soit un TTC de 7.383,12 €

-Plomberie

SARL GARCIA ⇒ 7.650,77 € soit un TTC de 9.180,92 €

-Electricité

VIOT FABRICE EGC ⇒ 3.775,00 € soit un TTC de 4.530,00 €

-Peinture

CERISIER CHRISTOPHE ⇒ 2.890 € HT (TVA non applicable)

La dépense totale des travaux s'élève à 20.468,37 € HT soit un TTC de 23.984,04 €.

Par ailleurs, une aide financière auprès d'organismes financeurs (Département Volet 3, CAF, ...) peut être sollicitée pour cette opération.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour valider les devis pour l'ensemble des travaux et donner l'autorisation au Maire de déposer un dossier de demande de subvention à chaque organisme financeur. *Délibération*

Délibération demande subvention pour le clocher (DRAC)

Par courrier en date du 3 mai 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles relative aux monuments historiques a accordé une aide financière à hauteur de 20% pour l'opération concernant les travaux d'entretien et la réfection du clocher de l'église. Ces travaux sont estimés à 25.874,37 € HT.

La cloche, n'entrant pas dans ce dispositif, va être expertisée en juin pour être répertoriée.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer toute pièce relative à ce dossier pour les montants modifiés.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. *Délibération*

Aménagement des locaux de la mairie (agence postale)

L'équipe administrative propose un agencement des locaux qui s'effectuera à partir de l'accueil actuel, en tenant compte des espaces de semi-confidentialité, et sera éventuellement scindé en trois parties par un jeu de cloisons vitrées laissant passer la lumière du jour. Deux études ont été proposées :

- MCP Agencement
- Centre de Gestion

Ce projet sera soumis au Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit le 21 juin 2016. Des devis seront demandés après l'avis de cette instance.

La Poste participe à hauteur de 20.000 € des travaux facturés pour l'intégralité de l'agencement.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuve l'ébauche soumise par l'équipe administrative en tenant compte des quelques modifications apportées sur l'aménagement des bureaux (tablette plus accessible à l'accueil aux personnes à mobilité réduite, disposition d'un bureau, ...).

Entourage des containers

Le maire souhaite qu'une décision soit prise concernant le projet de l'entourage des containers.

Il propose de confier ces travaux à l'ADECL qui suggère un entourage en garniture de brande très résistant dans la durée. Un devis est en cours. **Accord du conseil à l'unanimité.**

Mise en conformité des Restes A Réaliser du Budget Centre d'Accueil pour l'année 2016.

Le maire informe le Conseil Municipal que le comptable du Trésor n'a pu prendre en charge le Budget du Centre d'accueil car les Restes A Réaliser, pris en compte dans le Compte Administratif et le Budget primitif, ne sont pas conformes aux Restes A Réaliser transmis le 13 janvier 2016.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération validant la volonté du Conseil Municipal confirmant que les Restes A Réaliser, modifiés (*version 2*), sont ceux à retenir.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité. *Délibération*

Réunion d'adjoints +

Exceptionnellement, la prochaine réunion d'adjoints + aura lieu **jeudi 19 mai** à 20h00 au lieu du 26 mai.

Rappel : cette réunion est dédiée aux réponses à apporter au tour de table du conseil municipal précédent.

Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Isabelle KESTEMAN fait état du renouvellement du PEdT, relatif aux activités périscolaires, pour trois ans.

Le premier bilan de l'organisation du temps périscolaire est positif. Le PEDT est validé jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016. Pour le reconduire, un dossier est à remettre à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avant le 30 mai 2016.

Pour cette reconduction, le dossier sera présenté pour validation au comité de pilotage composé des membres du conseil d'école.

Deux questionnaires de satisfaction, destinés aux élèves et aux parents, ont été distribués afin de recenser au mieux les attentes et les besoins de chacun.

Les mêmes objectifs de l'année en cours seront reconduits, mais deux axes, consacrés au civisme et à l'environnement, seront davantage développés. Des formations sur l'animation seront proposées aux différents acteurs de l'enfance.

Patricia RAVAILLAULT donne une information sur une nouvelle association « Mon plateau » qui fonctionne avec les acteurs du commerce équitable.

TOUR DE TABLE

**Gontrand DELASSUS*

Le projet de la Gazette se finalise ce vendredi 13 mai.

**Guy DEGREEF*

Propose de réaliser des travaux de rafraîchissement dans le cabinet du kiné avant d'accueillir son successeur.

**Jean-Luc COIFFARD*

La lutte contre les ragondins est terminée. Cette année, il y a eu de très nombreuses prises.

En prévention, il serait souhaitable de prévoir un piégeage sur le lagunage de la Crouzette.

**Isabelle KESTEMAN*

Fait un point sur l'avancée de la future grande communauté de communes. Des groupes de travail se réunissent régulièrement en fonction des compétences. Ils ont jusqu'en juillet pour se prononcer quant aux transferts des compétences.

Une étude sur la revitalisation des centres bourgs, de la Communauté de Communes du Montmorillonais, est mise en place. Ce programme vise à redonner de nouvelles perspectives aux centres bourgs dont la population est en baisse, les commerces et services s'éteignent et, où l'habitat ancien se dégrade.

La Communauté de Communes du Lussacois demande à intégrer ce projet puisque les deux communautés de communes vont fusionner au 1^{er} janvier 2017. Toutefois, les modalités de participation restent à définir.

**Régis SIROT*

Le Conseil Départemental a bien affecté le montant de 37.000 000 € pour la déviation RN147 de Lussac-les-Châteaux et les études sur Mignaloux-Beauvoir.

Est inquiet quant à l'ampleur de l'abattage des bois prévu aux lieux-dits Villars et la Font des Lombarts suite à une déclaration d'ouverture de chantier pour l'exploitation forestière reçue en mairie.

Il souhaite se renseigner auprès de la DDT afin d'avoir de plus amples informations sur ces travaux notamment quant à la ZNIEFF incluse (*Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique*).

La Communauté de Communes du Lussacois a accepté le remboursement par anticipation de la SCI des Camélias dont nous allons pouvoir racheter le terrain.

Maillys CHABRUN a souhaité se retirer de ses fonctions en tant que suppléante pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme Cantonal pour des raisons d'indisponibilités.

Fin de la séance 22h30